

Mais de quel déclin parle-t-on ? (*)

Michel Husson (**)

Le Monde, 26 février 2002, p.VI

La dernière livraison des données d'Eurostat a connu un succès inhabituel. On y apprend que le produit intérieur brut (PIB) français par habitant équivaut en 2001 à 99,6 % de la moyenne européenne, contre 108,8 % en 1992. Dès la publication de ces chiffres, des économistes réagissent. Michel Godet pousse un nouveau cri d'alarme : « *la France recule !* » (*Le Monde* du 15 janvier). Jean Gadrey dénonce la « *dictature du PIB* » (*Le Monde* du 23 janvier) et nous rassure en évaluant à 10 ou 15 % l'imprécision de sa mesure. Daniel Cohen commente à son tour « *le déclin français* » en insistant sur le faible taux d'emploi en France. Enfin, cet argument du « déclin » est largement repris par une droite qui semble oublier sa présence aux affaires durant la moitié de la dernière décennie. Ces débats sont évidemment passionnants, mais conduisent à oublier la nécessaire discussion des chiffres d'Eurostat, qui devraient pourtant intriguer les commentateurs avertis.

C'est un fait assez solidement établi que le PIB français évolue comme la moyenne européenne. Vérification faite sur les données d'Eurostat, il a augmenté de 19,3 % entre 1992 et 2001, contre 19,6 % pour l'Union européenne (UE). Sur cette même période, la population française a augmenté de 4,2 %, soit un peu plus que la moyenne européenne (+2,7 %), ce qui explique une légère perte de position relative de 1,5 % sur 9 ans. Si l'on examine l'efficacité productive, en rapportant le PIB au nombre de personnes employées, on découvre même un léger avantage de la France par rapport à la moyenne européenne (+0,5 % sur la décennie).

Nulle trace donc du fameux « déclin », illustré dans les données d'Eurostat par une perte de position relative de 9 % en 9 ans. Au lieu de sauter aux commentaires, les économistes auraient mieux fait de chercher à éclairer ce mystère. L'explication réside dans les corrections effectuées pour traduire les PIB nationaux en « standards de pouvoir d'achat ». L'utilisation de tels indicateurs permet, selon l'Office statistique européen, de prendre en compte les « *rapports de prix moyens entre différents pays* » et « *de comparer, par exemple, les volumes du PIB par habitant* ». Il paraîtrait plus simple d'avoir recours aux taux de change courants, mais ceux-ci « *reflètent assez souvent d'autres éléments que les seules différences de niveau des prix* ».

Il va de soi que de telles corrections sont incontournables quand il s'agit de comparer des niveaux de pouvoir d'achat. Mais elle est superflue, et donc inutilement perturbatrice, quand on s'intéresse aux évolutions relatives d'un pays à l'autre. Pour illustrer cette idée, on aura ici recours à un « *conte de deux pays* » que l'on appellera l'Italie et la France.

Le PIB italien se compose de 100 millions d'assiettes de spaghettis, celui de la France de 100 millions de steak-frites. On suppose que, sur la période considérée, le PIB et la population restent constants dans chacun des pays. Il paraît raisonnable d'en déduire que la position relative d'un pays par rapport à l'autre n'a pas changé. Si l'Italie avait réussi à augmenter sa production de spaghettis plus vite que celle de steak-frites en France, on serait en droit de parler de déclin de la France. Cette comparaison peut être menée sans que l'on dispose d'un taux de change spaghettis-steak-frites : dans chaque pays, on apprécie la progression du niveau de vie en fonction de ses normes de consommation.

Il n'en va pas de même si l'on souhaite comparer les niveaux de vie d'un pays à l'autre. Un premier mode de conversion consiste alors à passer par une monnaie commune, par exemple l'euro. On traduit ainsi l'indicateur « spaghettis par tête » en euros par tête, et on le rend commensurable avec l'indicateur « steak-frites par tête ». Mais ce mode de comparaison n'est valide que si les taux de change reflètent exactement les différences de prix. Or, ce n'est pas forcément le cas. Le « standard de pouvoir d'achat » consiste alors à comparer le prix d'un même panier de biens dans chacun des pays. Cette convention introduit forcément des biais que notre conte permettra d'illustrer.

On suppose que le prix du steak-frites, 20 francs, est resté fixe sur la période observée ; mais que le prix de l'assiette de spaghettis a augmenté de 20 %, passant de 6000 à 7200 liras. Le PIB français est de 2 milliards de francs en début et en fin de période ; en Italie, il est passé de 600 milliards de liras à 720 milliards de liras. Le standard de pouvoir d'achat sera composé d'une demi-assiette de spaghetti et d'un demi-steak-frites. Pour des taux de change de 3 euros pour 20 francs, et de 1 euro pour 2000 liras, ce panier de bien vaut, initialement, 3 euros. En fin de période, son prix est passé à 3,3 euros, soit une hausse de 10 % ; c'est logique, puisque le prix d'une moitié de ce panier a augmenté de 20 %, celui de l'autre moitié restant inchangé.

On suppose ensuite que, malgré ces variations de prix relatifs, les taux de change sont restés les mêmes : c'est précisément leur incapacité à refléter intégralement les variations de prix qui justifie le calcul en standard de pouvoir d'achat. En France, le PIB en euros n'a pas augmenté et, face à une hausse de l'indice de prix de 10 %, il a donc baissé de 10 %. En Italie, le PIB en euros a progressé de 20 %, ce qui, rapporté à cette même hausse du prix, laisse une progression de pouvoir d'achat de 10 %. Bref, la mesure en standard de pouvoir d'achat fait apparaître un déclin de 20 % de la France par rapport à l'Italie, alors que ni le PIB, ni la population, n'ont varié dans aucun des deux pays.

Ce résultat absurde découle logiquement de la convention retenue : si Français et Italiens se nourrissaient à égalité de spaghettis et de steak-frites, alors les Français auraient perdu du pouvoir d'achat à cause de la hausse du prix du spaghetti. Cette convention est parfois légitime, mais elle n'est pas adaptée à ce que l'on veut étudier ici : dès lors qu'on s'intéresse aux évolutions relatives, elle introduit une distorsion parasite. Les données d'Eurostat, et les commentaires qu'elles ont suscités, sont systématiquement biaisés. Déclin de l'économie ou du débat économique ?

(*) Titre d'origine : « de l'incommensurabilité entre spaghettis et beefsteak-frites »

(**) Michel Husson est économiste et membre de la Fondation Copernic